



Comment sont organisés les jardiniers urbains ?

Donald Houessou, Morel Djonlonkou, Harold Ahouandjinou, Bakawa Agbandou, Frejus Thoto, Ben Sonneveld

NOTE DE POLITIQUE



MESSAGES CLÉS

- ✓ Les jardiniers urbains ont un bon sens d'organisation : 89% d'entre eux sont organisés en groupes dont 94% sont déjà en coopératives.
- ✓ La bonne organisation des jardiniers leur permet d'accéder plus facilement à des crédits (74%), même si les montants sont insuffisants pour financer les investissements.
- ✓ Malgré l'appartenance à des groupes organisés, les jardiniers préfèrent investir seuls dans l'achat d'intrants (77%) et la vente de leurs produits (92%).

INTRODUCTION

L'agriculture urbaine est une activité viable qui peut améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des pauvres dans les villes. Elle se pratique dans les zones urbaines et périurbaines des villes, génère et connecte plusieurs acteurs économiques tels que les producteurs, les commerçants et les unités de restauration. Néanmoins, son succès est aussi déterminé par le niveau d'organisation des jardiniers au sein de leurs groupes. Le niveau d'organisation implique les capacités managériales du groupe à pouvoir organiser ses membres et la production pour profiter du marché grandissant qui existe dans les villes. Face à ce défi de gestion, les jardiniers au sein de leurs groupes développent différentes méthodes d'organisation et de gestion qui assurent la gestion de leurs groupes. Le Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (ACED) a conduit une recherche approfondie pour mieux comprendre l'organisation des groupes de jardiniers, la rentabilité des jardins et les contraintes rencontrées dans leurs jardins. Cette note de politique ressort les leçons apprises sur l'organisation et la gestion des groupes de jardiniers et comment améliorer leur performance collective.

1- COMMENT LES JARDINIERS URBAINS SONT ORGANISÉS ?

Les jardiniers urbains ont un sens élevé d'organisation au Bénin. En effet, la plupart de ces derniers (89%) sont organisés en groupes au sein desquels 94% sont constitués en coopératives. 50% de ces groupes comptent en moyenne 42 membres tandis que 75% comptent environ 60 membres ou moins. Toutefois, il est remarqué une faible présence des femmes au sein de ces groupes organisés. Par exemple, dans 75% de ces groupes, on note environ 10 femmes ou moins. Au sein de ces groupes, il est mis en place un comité de gestion pour coordonner les activités du groupe. Ces dirigeants sont sélectionnés soit, par élection (dans 50% des cas) soit, sur la base de critères comme l'honnêteté, la capacité de gestion, l'âge, l'ancienneté au sein du groupe ou par simple désignation. Ces responsables élus ou choisis dont tous les membres reconnaissent l'autorité, sont tenus de faire respecter les règles du groupe pour une durée déterminée. En outre, les jardiniers souscrivent à des cotisations de membres. Par exemple, la majorité d'entre eux paye des cotisations régulières (hebdomadaire ou mensuelle) allant de 500 franc CFA (0,76 euros) par semaine à 2500 franc CFA (3,8 euros) par mois. L'objectif de ces cotisations est de pouvoir faire des achats groupés de fertilisants et de semences mais en pratique peu d'entre eux le font. Un autre avantage tiré par les jardiniers des groupes est le partage de la responsabilité des tâches communes comme la surveillance des jardins, les participations aux réunions et le soutien aux autres membres.



2- COMMENT FONCTIONNENT LES GROUPES DE JARDINIERS URBAINS ?

Les jardiniers urbains ont établi des règles de fonctionnement bien définies sur le contrôle, l'usage et la jouissance des terres (parcelles individuelles ou communautaires/répartition équitable des profits). En ce qui concerne la gestion collective, beaucoup de jardiniers préfèrent investir individuellement dans les activités d'achat d'intrants (77%) et de vente des produits (92%). La raison principale de cet état de choses est le manque de confiance entre les membres au sein des coopératives. Toutefois, l'insuffisance des intrants et les désaccords sur les prix de vente sont deux autres raisons majeures d'insatisfaction respectivement dans les cas d'achats groupés d'intrants et de ventes groupées des produits. Cependant, bien que la plupart des jardiniers achètent et vendent individuellement, il y a un intérêt grandissant pour l'achat et la vente groupés. En effet, les jardiniers s'organisent parfois pour obtenir du crédit pour leur activité. Même si les montants de crédit ne leur suffisent pas, 74% d'entre eux ont déjà obtenu du crédit auprès d'institutions de micro finance ; ce qui montre un effet positif et encourageant des partenariats entre jardiniers.

¹ D. Houessou, F. Thoto, B. Sonneveld, A. Aoudji, S. Dossou, B. Agbandou (2019). Agriculture urbaine au Bénin : Comment les politiques peuvent soutenir les jardiniers ? Rapport d'une enquête menée au sein des jardiniers urbains à Cotonou et Porto-Novo, Bénin. Amsterdam Centre for World Food Studies/Athena Institute, Vrije Universiteit Amsterdam, Pays-Bas ; Faculté des Sciences Agronomiques/Université d'Abomey-Calavi, Bénin ; Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (ACED), Bénin. <https://bit.ly/2LJ6G6Q>

3- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les actions collectives sont déterminantes dans l'émergence et le fonctionnement des jardins communautaires urbains. Les jardiniers urbains au Bénin sont en général bien organisés en coopératives et ont des règles claires de gestion. Néanmoins, plusieurs aspects de fonctionnements restent à adresser comme l'amélioration des partenariats pour les achats et ventes groupés. Également, il est important de travailler à améliorer la confiance entre les membres des coopératives d'une part, et entre la coopérative et les institutions financières d'autre part pour améliorer la performance des groupes de jardiniers. Pour ce faire, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit des acteurs du secteur agricole pour faire face aux difficultés rencontrées :

- **Appuyer les maraichers à garantir les marchés d'écoulement**

cette recommandation, formulée à l'endroit des vulgarisateurs et des organisations non gouvernementales (ONGs), permettra d'agréger et sécuriser la demande en produits ; ce qui va encourager les actions collectives au sein des jardiniers et augmenter leurs revenus.

- **Sensibiliser et renforcer les capacités des jardiniers sur l'usage du crédit et leur pouvoir de négociation en tant que coopérative avec les entités externes**

cette action peut être mise en œuvre dans les conseils agricoles par les agents de vulgarisation et les ONGs et pourrait renforcer la confiance des institutions et agir sur leurs chances d'obtenir plus de crédit pour la production.

- **Faciliter l'accès des jardiniers à un fonds de garantie pour appuyer leurs activités**

cette recommandation à l'endroit des politiques agricoles et économiques est nécessaire pour encourager les institutions financières à plus investir dans l'agriculture.

Télécharger les publications de ACED sur

<http://www.aced-benin.org/fr/publications>

REMERCIEMENTS :

Cette note de politique est un produit de connaissance du Centre d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (ACED) dans le cadre de ses activités de recherche-action sur l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire au Bénin. Ces activités sont notamment soutenues par l'Organisation Néerlandaise pour la Recherche Scientifique (NWO-WOTRO) à travers son programme Food & Business Global Challenges Programme.

